



Communiqué de presse

Le 17 septembre 2020

Rapport Vachey :

Une boussole commune pour avancer concrètement sur le contenu de la 5^e branche

Le rapport remis le 14 septembre par Laurent Vachey au gouvernement constitue une étape décisive vers la création d'une 5^e branche « autonomie ». L'Uniopss, qui a soutenu de longue date cette création, salue les recommandations de ce rapport, fondées sur une vision large de l'autonomie, qui ne pourront pas faire l'économie de moyens à la hauteur des enjeux.

La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a créé un nouveau risque et une nouvelle branche au sein de la Sécurité sociale, consacrés à l'autonomie et pilotés par la CNSA. L'Uniopss, qui a plaidé sans relâche pour la création d'une 5^e branche spécifique à l'autonomie, se félicite de l'initiative prise par le gouvernement, lequel reconnaît les enjeux d'accompagnement et d'aide à l'autonomie, quel que soit l'âge des personnes et indépendamment de leur état de santé.

Le rapport remis le 14 septembre au gouvernement par Laurent Vachey, inspecteur général des finances, s'inscrit dans le cadre de cette loi. Devant être transmis au Parlement dans les prochains jours, il porte sur le périmètre, la gouvernance et le financement de la nouvelle branche.

L'Uniopss salue la qualité des recommandations qui devront servir **de boussole commune lors des futures concertations**. Elle se félicite du travail accompli qui ne s'astreint pas à un simple exercice juridique et financier mais manifeste l'ambition de porter une nouvelle étape de la politique publique de soutien sans ambiguïté à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'enjeu **d'équité dans l'accès aux services et aux prestations**, qui était un point saillant porté par les associations de solidarité, a largement été repris, guidant même les propositions de pilotage de la 5^e branche. Néanmoins, celle-ci ne peut s'analyser uniquement sous le prisme du taux d'équipement et devra prendre en compte d'autres critères, comme la qualité de la prestation ou la qualité de vie au travail des services.

S'agissant de la gouvernance, l'Uniopss soutient la proposition de révision des missions de la CNSA, en lui confiant de nouveaux leviers d'action pour agir sur la gestion du risque et l'équité territoriale. Elle salue également la proposition de création d'**un contrat départemental pour l'autonomie** entre les ARS et les départements.

Autre proposition de l'Union reprise dans le rapport : la généralisation des MDA. Toutefois, celle-ci ne pourra se faire que s'il n'y a aucun perdant, que si les moyens alloués sont suffisants et qu'à condition que la barrière d'âge des 60 ans soit abrogée. Cette barrière conduit en effet toujours à des ruptures ou à des différences de prise en charge inacceptables entre les personnes.

L'Union tient par ailleurs à rappeler que la construction de la branche autonomie **doit permettre de limiter le reste à charge des personnes** et doit être guidée, tant sur la question des financements que

sur celle du pilotage et de la gouvernance, par d'autres enjeux fondamentaux : simplification, cohérence, lisibilité et coordination.

Il convient donc de rester prudent, en particulier sur les propositions de financement ainsi que sur celles visant à faire des économies, dans un secteur déjà en forte tension et face à des besoins individuels de compensation pour vivre décemment. En ce sens, l'Uniopss s'inquiète de la proposition d'économies concernant l'APA et l'AAH, piste déjà refusée par les associations lors de la réflexion sur le RUA. L'Union s'interroge également sur les mesures d'économies proposées s'agissant des niches fiscales et sociales à destination des aides à domicile et craint qu'elles fragilisent un secteur déjà en souffrance.

Un certain nombre de recommandations sera mis en œuvre dès le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021. L'Uniopss y sera attentive et participera activement aux concertations qui devront permettre de lever toutes les difficultés actuelles pour répondre demain, aux grands enjeux de l'autonomie.

Contact presse : Valérie Mercadal – 01 53 36 35 06 - vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau de 15 unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles. Son expertise, sa connaissance du terrain, ainsi que sa capacité d'analyse transversale des différents champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, lutte contre l'exclusion...), font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.